

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

202507

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	10
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation :
27 mars 2025Date d'affichage :
28 mars 2025

Objet

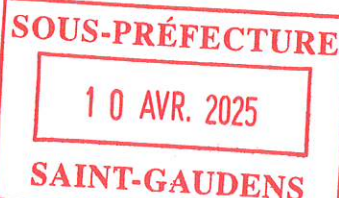
Approbation du compte
de gestion 2024

De la commune BARBAZAN

Séance du 07 avril 2025 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes BOLEA Maryse, WINTERSTEIN Martine, VEYRIES Nadine, ARIES Fabienne, Mrs MAURETTE Bernard, MADET Michel, DELORT Thierry,

Absents avec procuration : BALLARIN Jacques donne procuration à BOLEA Maryse

SALES André donne procuration à STRADERE Michèle

Absent : VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

- Après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote pour à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

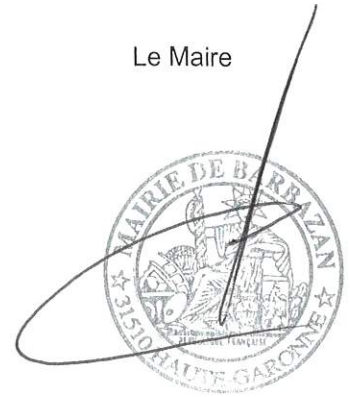


Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De saint-Gaudens le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 08 avril 2025

Le Maire



SOUS-PRÉFECTURE
10 AVR. 2025
SAINT-GAUDENS